

# L'ETONNANT ETE

PLAN D'ACTION 2022

EN SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS DE TARN-ET-GARONNE

**DU MARDI 21 JUIN 2022 AU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022**

**DEMANDE A DEPOSER AVANT LE 1<sup>ER</sup> JUIN 2022**



**UNE INITIATIVE DE TARN-ET-GARONNE ARTS & CULTURE**

**[WWW.TARNETGARONNE-ARTSETCULTURE.FR](http://WWW.TARNETGARONNE-ARTSETCULTURE.FR)**



## Préambule

Pour la seconde année consécutive, Tarn-et-Garonne Arts & Culture édite l'Annuaire des spectacles professionnels de Tarn-et-Garonne. Vous y trouverez cette année 75 spectacles : de la musique, de la danse, du théâtre, du cirque, du conte, de la marionnette...

Tarn-et-Garonne Arts & Culture, l'agence culturelle du Département, a pour mission de développer l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire, de conseiller les élus et les associations dans leurs projets, de former les acteurs culturels, d'accompagner les artistes...

**Cette année, TGAC propose aux communes et aux associations locales de soutenir les artistes du territoire en participant à « L'Étonnant été » : programmez un spectacle présent dans l'Annuaire et bénéficiez d'un aide financière et d'un soutien en communication.**

## UNE AIDE POUR QUI ? UNE AIDE QUI APPORTE QUOI ?

### Acteurs culturels concernés :

- Les communes de moins de 15000 habitants et les EPCI.
- Les associations percevant **moins de 2000 € de subventions du Conseil départemental** pour leurs évènements culturels.

### Nature de l'aide :

- **Prise en charge du coût du spectacle** (coût artistique, technique, frais de déplacement) sur le principe du **remboursement des frais avancés** dans le cadre de la programmation d'un groupe ou d'une compagnie figurant dans *l'Annuaire des spectacles professionnels de Tarn-et-Garonne* édité par TGAC et consultable ici : <https://www.tarnetgaronne-artsetculture.fr/>
- L'aide sera plafonnée à 2000 € pour les concerts et à 2500 € pour les spectacles de danse, de cirque et de théâtre.

**ATTENTION : TGAC ne prendra pas en charge les frais annexes (location scène, catering, repas, frais liés à la sécurité) ni les droits d'auteurs (SACEM/ SACD) sur le spectacle choisi qui seront à la charge de l'organisateur.**

### Conditions d'attribution :

- Programmer **entre 21 juin et 23 septembre 2021** dans une commune de Tarn-et-Garonne un artiste, un groupe ou une compagnie professionnels figurant dans *l'Annuaire des spectacles professionnels de Tarn-et-Garonne 2022*, consultable sur le site [www.tgac.fr](http://www.tgac.fr)
- **Etre à jour de sa cotisation à l'association Tarn-et-Garonne Arts & Culture** (30 € pour les associations et 50 € pour les collectivités de droit public). Formulaire d'adhésion en ligne : <https://www.tarnetgaronne-artsetculture.fr/adherez-a-tgac/>
- **Le spectacle soutenu par TGAC devra être gratuit.** L'organisateur pourra proposer aux spectateurs une libre participation aux frais.

**Chaque organisateur ne pourra être soutenu que pour un seul spectacle/ une seule représentation.  
Chaque spectacle ne pourra être financé par TGAC que deux fois.**

## COMMENT CANDIDATER ?

• **Déposer avant le 1<sup>er</sup> juin 2022 votre demande via le formulaire** présent sur le site [WWW.TGAC.FR](http://WWW.TGAC.FR) ici : <https://forms.gle/gDrf7euzuiFrAfb7>

• **Envoyer dès que possible les pièces suivantes à [tgac.soutien@gmail.com](mailto:tgac.soutien@gmail.com) :**

**Pour les collectivités de droit public (mairies, intercommunalités) :**

- Lettre du Maire, du Président ou délibération du Conseil municipal ou du Conseil communautaire sollicitant l'attribution de l'aide ;
- Devis des artistes et devis d'un technicien le cas échéant

**Pour les associations :**

- Récépissé de déclaration à la Préfecture
- Attestation de responsabilité civile pour 2022
- Devis des artistes et devis d'un technicien le cas échéant

**Procédure de dépôt du dossier :**

- 1- **Remplir le formulaire avant le 1<sup>er</sup> juin :** <https://forms.gle/gDrf7euzuiFrAfb7>
- 2- Dépôt du dossier complet à l'adresse [tgac.soutien@gmail.com](mailto:tgac.soutien@gmail.com) dès que possible
- 3- En l'absence d'accusé de réception dans les 4 jours ouvrés, appeler au 05 63 91 83 96
- 4- Vous recevrez une réponse sur la recevabilité de votre dossier dans les 5 jours
- 5- Signature d'une convention avec TGAC précisant les engagements réciproques.

## COMMENT RECEVOIR L'AIDE DE TGAC ?

1- Dès que votre dossier sera validé, vous devrez signer la convention de partenariat avec TGAC qui précisera vos engagements (Adhésion à TGAC, présence des logos de TGAC et du Conseil départemental...)

2- Une fois le spectacle passé, envoyer à l'adresse [tgac.soutien@gmail.com](mailto:tgac.soutien@gmail.com) :

- vos justificatifs de dépense : copie des GUSO, factures acquittées (artistiques et éventuellement technique),
- votre RIB,
- le bilan de l'événement (modèle fourni)

3- Le paiement sera effectué par virement dans les 15 jours après réception des pièces justificatives.

.../...

## UN ACCOMPAGNEMENT PAS A PAS

### **Des conseils pour l'organisation de spectacles :**

Si vous le souhaitez, Tarn-et-Garonne Arts & Culture vous propose 2 types d'accompagnement pour vous aider pas à pas dans l'organisation de votre événement :

- **Les « *petits-déjeuners pro* »** : une matinée conviviale pour aborder les principales problématiques liées à l'organisation de spectacle :

- Jeudi 2 juin de 9h à 12h : comment payer un artiste et régler les droits d'auteur ?

- Jeudi 9 juin de 9h à 12h : comment communiquer sur son événement culturel ?

- Jeudi 16 juin de 9h à 12h : la réglementation liée à l'accueil du public.

- **Les « *rendez-vous perso* »** : le vendredi après-midi, un rendez-vous d'une demi-heure par téléphone ou en visioconférence avec Annabelle Couty, directrice de Tarn-et-Garonne Arts & Culture, qui répondra à toutes vos questions concernant l'organisation de spectacles.

### **Une aide en communication :**

Tarn-et-Garonne Arts & Culture réalisera une plaquette de communication regroupant l'ensemble des spectacles aidés sous le titre « L'étonnant été ». De plus, TGAC assurera également une communication numérique de votre événement.

Ces services seront proposés en complément aux actions de communication que vous mènerez vous-même.